

Travailleurs migrants : sans soutien et à statut précaire

Rapport provincial: la Saskatchewan

Résumé

L'utilisation du Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET) en Saskatchewan a plus que doublé depuis 2011, avec la majorité des travailleurs employés dans les industries de services. La province finance les services d'établissement, y compris la formation linguistique, qui sont à la disposition de tous les travailleurs migrants. Elle a également adopté une loi qui est activement appliquée pour protéger les droits de ces travailleurs. Certains travailleurs étrangers temporaires ont accès à la résidence permanente en vertu du Programme des candidats de la province.

Les répondants au sondage ont avancé des commentaires sur les lacunes persistantes ainsi que des suggestions sur les façons d'améliorer le soutien et la prestation de services aux travailleurs migrants dans la province.

Principales recommandations pour la Saskatchewan:

1. Continuer à financer les organisations non gouvernementales afin de fournir des services d'établissement à tous les travailleurs migrants, quel que soit le programme ou le niveau de compétence.
2. Améliorer les possibilités de résidence permanente pour les travailleurs migrants peu qualifiés
3. Explorer les initiatives locales et provinciales pour résoudre le problème du logement indisponible ou inabordable.

Une remarque sur la terminologie

Aux fins de cette étude, « les travailleurs migrants » désignent les participants au Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET), qui comprend le Programme des aides familiaux, ou au Programme des travailleurs agricoles saisonniers (PTAS). Nous employons le terme « TET » (travailleurs étrangers temporaires) pour désigner les participants du PTET (incluant les aides familiales, à moins qu'on n'en fasse expressément mention). Dans le sondage le terme « TET » englobait tous les travailleurs des volets peu ou semi-qualifiés, de sorte que les répondants ont utilisé ce terme dans leurs réponses. Lors de la rédaction des rapports, on a jugé que le terme « travailleur migrant » est plus précis et plus inclusif.

Les travailleurs au niveau de compétences et salaire supérieurs qui participent au Programme de mobilité internationale (qui faisait auparavant partie du Programme des travailleurs étrangers temporaires) ne sont pas inclus dans cette étude.

